

QUE VOUS SOYEZ...

Bernard DE VOS¹

“Selon que vous soyez puissant ou misérable, les jugements de cour vous rendront blanc ou noir”. L'adage est connu, tellement connu qu'on avait espéré, qu'avec le temps et l'avènement des démocraties occidentales, il avait perdu un peu de sa véracité. Monsieur de la Fontaine, des siècles de progrès plus tard, brillerait donc encore par sa pertinence ? Rien n'aurait vraiment changé depuis ces temps anciens où l'égalité des hommes, des femmes et des enfants ne constituait pas encore la lancinante obsession des politiciens de tous bords ?

Comme d'autres valeurs, la loi perd son sens

Le droit, les lois, les codes de conduite, les règlements administratifs, les décisions judiciaires, les décrets, les arrêtés, enfin, tout ce qui fait que la vie en société est globalement possible, s'appliquerait donc de manière différente aux individus selon qu'ils soient “bien” ou “mal” nés ? Ces grands poncifs, ces grands discours pompeux qui prétendent que “la loi est la même pour tout le monde” ne seraient donc que paroles, mensonges, ou pire, rumeurs invérifiables ? Peut-être même, contrairement à ce que l'on entend souvent, certains auraient-ils plus de devoirs que de droits ? Ou n'ont-ils désormais que des devoirs et plus de droits ?

Ces questions ne sont plus iconoclastes aujourd'hui : soutenir qu'en matière de justice, il y a décidément “deux poids et deux mesures” ne fait plus rugir grand monde. Ce qui était, autrefois, tellement inconcevable qu'un auteur, mieux connu pour ses fables, s'en scandalise, n'émeut plus grand monde.

On a appris à vivre avec, comme si l'inégalité était comme chevillée au corps de nos démocraties. Et la justice, l'égalité, maintes fois scandées, ne sont plus que des slogans anodins, vidés de tout sens.

Ce ne sont certes pas les seules valeurs qui semblent aujourd'hui en détresse. Pour ne mentionner qu'elle, la solidarité, autre pilier central de nos sociétés, semble aussi battre en retraite. Ce n'est pas tant que l'on ne fait plus rien pour “l'autre” mais plutôt que l'institutionnalisation et l'organisation de la solidarité, l'obscurantisme et la complexification des mécanismes de redistribution à travers des caisses d'allocation, de mutualité ou de sécurité sociale, en sont venus à occulter le sens même de la solidarité.

Il en va de même pour l'égalité ou la justice, au sens civique plus que judiciaire : elles subissent les mêmes avatars. La multiplication effarante de lois, de règles ou de règlements, censés assurer la sécurité de chacun(e) et l'équité entre tous, tue, en réalité, l'idée même des valeurs qu'ils voudraient défendre.

Mots-clés

- autorité
- lois
- jeunesse
- publicité
- éducation
- Etat

1. Directeur de SOS Jeunes-Initiatives Jeunesse asbl.

L'autorité défaillante de l'Etat se déplace sur les individus

Mais plus loin, c'est l'autorité de l'Etat qui est défaillante. Incapable de peser positivement sur les trajectoires individuelles ou collectives de ses citoyens, il tente ainsi de se décharger, à bon compte, de ses responsabilités sur le dos de ses administrés.

Ainsi, lorsque le travail vient à manquer durablement, il lèvera des mesures contraignantes à l'égard des "sans emploi" et qui, facteur aggravant, ne passeraient pas le plus clair de leur temps à être à sa recherche. Il enquêtera, convoquera, contractualisera, réprimandera et sanctionnera celui ou celle qui n'est décidément pas à la hauteur de ses attentes (à lui, l'Etat!).

Lorsque les drogues auront acquis une emprise certaine sur le mal de vivre et le désespoir de ses administrés, il prévoira de ne sanctionner que celles et ceux qui, justement, ne devraient surtout pas l'être mais mériteraient plutôt d'être soutenus et consolés.

Lorsque les enfants et les adolescents reproduiront la violence qui berce le monde qui les a fait naître, il les jugera et les condamnera, en même temps que leurs parents, ne n'avoir su être meilleurs que la société qui les engendre. Le domaine de l'Aide à la Jeunesse, dans lequel je m'investis depuis de longues années, est un observatoire idéal de cette dérive fréquente, qui consiste, pour les pouvoirs institués, à exercer leur autorité par délégation et à incriminer sans cesse les victimes des dysfonctionnements plutôt que leurs auteurs!

Aujourd'hui, à l'heure où les banlieues françaises font partir en mitraille les

dernières carcasses de voitures calcinées, l'Etat belge péroré et entend presque donner des leçons à ses voisins. Le Premier ministre se félicite du calme maintenu sur notre territoire et reçoit les travailleurs sociaux des grandes villes afin de les féliciter "qu'il ne se soit rien passé"! Du jamais vu! Mais en même temps, la Loi de Protection de la Jeunesse de 1965 est revue. Drastiquement. Malgré la minorité des auteurs, on veut pouvoir, comme pour les adultes, punir, emprisonner, embastiller. On veut garder l'idée d'un système protectionnel mais on veut pouvoir renvoyer, plus facilement, des jeunes délinquants vers des juridictions d'adultes. On veut prôner le retour de l'autorité en contraignant, sous la menace de peines d'emprisonnement, les parents d'enfants délinquants, à suivre des "stages parentaux", censés leur donner les éléments constitutifs d'une saine autorité.

De la sorte, même si le législateur feint de confirmer l'optique protectionnelle de la loi, on a bien affaire ici à un remaniement de loi qui met particulièrement l'accent sur la responsabilité des individus, parents ou enfants. Et ce mouvement est général, a fortiori s'il s'agit de questions concernant les jeunes.

Des exemples

A commencer par le décrochage scolaire, qui n'est jamais envisagé que sous l'angle de la responsabilité ou la culpabilité du jeune. Des lois, des décrets, des arrêtés ont été pris pour tenter de juguler cette problématique préoccupante : du contrôle policier des élèves brosseurs, au projet, toujours pendant, de création de centres de resocialisation et de rescolarisation pour jeunes caïds, la panoplie interventionniste est tournée vers le jeune. Pourtant, tout le monde le sait,

l'école est injuste, l'école exclut. Elle en arrive même à contribuer à jeter dehors celui qu'elle feint d'essayer de rattraper par des mesures spécifiques!

Si des inégalités sociales s'expriment à l'école, c'est parce qu'elle s'évertue à traiter comme égaux en droits et en devoirs des individus en fait inégaux, parce qu'ils sont soumis au déterminisme de l'inégalité du capital culturel et familial, aux inégalités dans la maîtrise des outils intellectuels et aux inégalités de motivation qui renforcent le tout.

L'école de la relégation n'est ni un mythe ni une approximation contestataire : elle constitue à l'égard des jeunes une violence invisible, insidieuse contre laquelle l'État devrait, d'urgence, légiférer et asseoir son autorité. Les sujets sur lesquels il pourrait agir sont multiples : les formes de ségrégation qui régissent les orientations scolaires, la non-reconnaissance des difficultés des parents assimilées à du désintérêt, l'exposition inégale des élèves à la punition, la souffrance professionnelle des enseignants. Pourtant, peu de mesures concrètes semblent prises à ces égards...

Quant à la récente initiative de la ministre de la Justice instituant les stages parentaux pour les parents d'enfants délinquants, il conviendrait d'en sourire si la question de la prise en charge des mineurs contrevenants n'était si importante. En sourire, disais-je, parce que, fréquentant assidûment les cercles de réflexion du secteur, je n'ai jamais entendu qui que ce soit prétendre que ce type d'initiative puisse se révéler un tant soit peu réaliste et efficace : en quarante heures, on remettrait d'aplomb et d'équerre l'autorité perdue de parents dépassés par leur adolescent : l'apologie du miracle et un fameux coup au moral de celles et ceux qui, patiemment, réalisent un travail de soutien

permanent à des parents désemparés. Mais que vient donc faire l'État dans cette galère ? Plutôt que de sanctionner les parents "incapables", son rôle premier n'est-il pas de créer les conditions suffisantes et nécessaires à la bonne éducation de toutes et tous ? N'est-il pas de contribuer à asseoir la légitimité de l'autorité des parents sur leurs enfants ?

Mais peut-on prétendre qu'il en va ainsi ?

Pour éviter que la RTBF ne sombre encore plus dans un déficit tentaculaire, Madame la Ministre Laanan, en charge de l'audio-visuel, s'apprête à prendre des dispositions législatives de nature à assouplir la législation concernant les messages publicitaires diffusés avant et après les émissions pour enfants. On le sait, la Belgique s'était dotée d'une législation relativement progressiste, considérant qu'il fallait préserver des espaces "sans publicité" autour des émissions pour enfants, compte tenu du fait qu'ils ne sont pas à même de distinguer les pubs des émissions et que ces publicités suscitent des envies qu'ils ne peuvent assouvir qu'en harcelant leurs parents, ce qui engendre d'inutiles et pesants conflits familiaux.

Las, l'équilibre financier de la RTBF étant compromis et les chaînes concurrentes n'étant pas astreintes à cette législation spécifique, de nombreuses voix, que Madame Laanan s'apprête à suivre, se sont levées pour réclamer l'abrogation de cette disposition devenue, selon eux, parfaitement anachronique.

Mais que vient faire cette affaire de publicité alors que nous parlions de l'autorité des parents ?

Simplement que, de nombreuses études en attestent, l'influence de la publicité sur les enfants est loin d'être négligeable : légitimation d'une violence des pulsions, imposition du "droit de

consommer" à leurs proches (de nombreuses associations dénoncent les publicités dans lesquelles les enfants sont mis en position de toute puissance à l'égard de leurs parents), impératif d'une permanente exhibition de soi sont, parmi d'autres, les conséquences fréquentes et néfastes d'une trop grande exposition à la publicité.

Pourtant, pour satisfaire les appétits financiers de la RTBF, Madame la Ministre s'apprête bel et bien à se défaire d'une disposition, quasi symbolique, qui indiquait clairement que l'Etat peut, s'il le désire, peser sur le contexte dans lequel des parents ont à accomplir leur tâche éducative. Ainsi Madame Laanan, ministre de l'Audio-visuel, joue un mauvais coup à Madame Laanan, ministre de la Jeunesse ! Outre qu'il met en difficulté les parents, la visée profonde du "système-pub" est d'inculquer aux futurs citoyens l'idéologie de consommation, cette autre face indispensable de la marchandisation du monde : est-ce vraiment à ce monde que nous cherchons à éduquer nos enfants ?

Pour conclure

Cet exemple démontre parfaitement ce

qu'un Etat peut faire pour restaurer l'autorité et redorer le blason de la loi : ce n'est pas prioritairement en stigmatisant les lacunes éducatives évidentes de certains parents que les phénomènes de déni d'autorité, de passage à l'acte et de délinquance seront sensiblement minimisés. Ce n'est, clairement, qu'en construisant, pour tous, des conditions d'éducation, sereines et soutenantes, qu'un maigre espoir est permis.

Ainsi, l'exemple de la Suède qui, depuis plusieurs années déjà, reconnaissant l'exigence de protection des enfants et de soutien des parents, a banni de ces programmes toute publicité à l'attention des plus jeunes et toute publicité dans lesquelles "jouent" des enfants.

L'exemple de ce pays, dont la législation, très contraignante, reste unique au sein de l'Union européenne montre, si nécessaire, qu'une nation peut encore, si elle en a la volonté politique, freiner sur son propre territoire, cette même logique publicitaire devant laquelle abdiquent tant d'Etats et créer ainsi un contexte éducatif intelligent et positif.

Prévention des assuétudes et des toxicomanies

Module interdisciplinaire de formation (3 jours) destiné à tout adulte relais confronté à la question des drogues : intervenants psycho-médico-sociaux, enseignants, éducateurs, parents, stagiaires, etc. Prochaines sessions 2006 :

Lundi 24, mardi 25 avril et mercredi 3 mai
Lundi 2, mercredi 4 et lundi 9 octobre
Lundi 20, mardi 21 et lundi 27 novembre

Info : Prospective Jeunesse, Claire Haesaerts, tél. : 02/512.17.66, fax : 02/513.24.02, e-mail : claire.haesaerts@prospective-jeunesse.be